

Rentrée scolaire 2017 dans le 1^{er} degré
Mesures décidées après consultation du Comité technique spécial départemental
du 7 février 2017 et du Conseil départemental de l'Éducation nationale du 17 février 2017

Les décisions de carte scolaire du 1^{er} degré ont été actées après examen des effectifs prévisionnels des écoles. Pour la rentrée 2017, 17 postes sont alloués au département des Landes : 226 élèves en moins sont attendus. La répartition de cette dotation répond aux priorités suivantes :

- . prendre en compte les évolutions démographiques et maintenir les écoles en milieu rural,
- . conforter et restructurer l'enseignement spécialisé et l'école inclusive (apport de moyens, formation),
- . accompagner le plan pour l'éducation prioritaire,
- . poursuivre le déploiement des dispositifs « plus de maîtres que de classes » et « accueil des moins de 3 ans »,
- . consolider les moyens de remplacement,
- . renforcer l'encadrement pédagogique,
- . développer des pôles d'apprentissage des langues régionales.

Compte tenu de ces critères, les mesures suivantes sont actées :

1. Ouvertures de classes : 6 ETP

- ▶ Ecole maternelle Aliénor d'Aquitaine - LABENNE
- ▶ Ecole élémentaire Robert Badinter (quartier des Pins) - DAX
- ▶ Ecole élémentaire de SAINT PANDELON (RPI Saint Pandelon - Heugas)
- ▶ Ecole élémentaire de PONTONX SUR ADOUR
- ▶ Ecole primaire de BENESSE MARENNE
- ▶ Ecole élémentaire SANGUINET

2. Fermetures de classes : 17 ETP

- ▶ Ecole maternelle du Beillet - MONT DE MARSAN
- ▶ Ecole maternelle du Carboué - MONT DE MARSAN
- ▶ Ecole maternelle Meyrie - BISCARROSSE
- ▶ Ecole maternelle de SANGUINET
- ▶ Ecole maternelle de PARENTIS EN BORN
- ▶ Ecole maternelle de HAGETMAU
- ▶ Ecole primaire de CAGNOTTE
- ▶ Ecole primaire de SAUGNAC ET CAMBRAN
- ▶ Ecole primaire de TERCIS LES BAINS
- ▶ Ecole primaire de SEYRESSE
- ▶ Ecole primaire de MEES
- ▶ Ecole primaire de BEYLONGUE (RPI Beylongue-Carcen Ponson)
- ▶ Ecole primaire de CAMPAGNE
- ▶ Ecole primaire de POYARTIN
- ▶ Ecole élémentaire Les Arènes – ST VINCENT DE TYROSSE
- ▶ Ecole élémentaire de la Gare - MORCENX
- ▶ Ecole élémentaire Jules Ferry – ST MARTIN DE SEIGNANX

3. Postes spécifiques

3.1 Plus de maîtres que de classes : 5.25 ETP

Ouvertures :

- + 0,25 ETP école primaire Simone Veil (quartier du Sablar) – DAX
- + 0,25 ETP école primaire R. Badinter (quartier des Pins) – DAX
- + 0.50 ETP école élémentaire Lucie Aubrac (quartier St Vincent) – DAX
- + 0.25 ETP école primaire Anne Sylvestre - LABOUHEYRE
- + 0,25 ETP école élémentaire des Argenté – MONT DE MARSAN
- + 0.25 ETP école élémentaire du Péglié – MONT DE MARSAN
- + 0.25 ETP école élémentaire du Peyrouat – MONT DE MARSAN
- + 0.50 ETP école élémentaire de St Jean d’Août – MONT DE MARSAN
- + 0.25 ETP école primaire de SAUGNACQ ET MURET
- + 0.25 ETP école primaire de LIPOSTHEY
- + 0.25 ETP école primaire de PISSOS
- + 0.25 ETP école primaire de LUE
- + 0.25 ETP école primaire de ESCOURCE
- + 0.25 ETP école primaire Frédéric Mistral – ST PIERRE DU MONT
- + 0.25 Ecole élémentaire du Biarnès – ST PIERRE DU MONT
- + 0.50 ETP école élémentaire de ST SEVER
- + 0.50 ETP école primaire de POMAREZ

3.2 Accueil des moins de 3 ans : 2,5 ETP

Ouvertures :

- + 0.5 ETP école primaire Anne Sylvestre de LABOUHEYRE
- + 0,5 ETP école maternelle du Centre– MONT DE MARSAN
- + 0,5 ETP école maternelle Simone Veil (quartier du Sablar) – DAX
- + 0,5 ETP école primaire Frédéric Mistral de SAINT PIERRE DU MONT
- + 0,5 ETP école maternelle d’HAGETMAU

3.3 Enseignement de l’occitan hors classe permanente : 3 ETP

Ouverture :

- + 0,5 ETP école maternelle de TARTAS
- + 0,5 ETP école primaire Robert Badinter (quartier des Pins) - DAX
- + 1,5 ETP école élémentaire de MAGESCQ
- + 0,5 ETP école élémentaire LE VIEUX BOUCAU

3.4 Accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers : 6 ETP

Ouvertures :

- ▶ 2 ETP de RASED : réseau d’aide spécialisé aux élèves en difficulté
 - . 1 poste de maître E (rattachement à l’Ecole primaire de SABRES pour intervenir dans les écoles de la circonscription de Mont de Marsan Haute Lande)
 - . 1 poste de maître E (Ecole élémentaire St Exupéry quartier de Berre – DAX pour intervenir dans les écoles de la circonscription de Dax Sud Adour)
- ▶ 2 ETP d’enseignants spécialisés ULIS
- 1 poste d’ULIS à l’école primaire de CASTETS
- 1 poste d’ULIS à l’école élémentaire de VILLENEUVE DE MARSAN
- ▶ 1 ETP enseignant dispositif EANA (élèves allophones nouvellement arrivés)
- ▶ 1 ETP d’enseignant spécialisé (0,5 poste d’enseignant spécialisé option C à l’IEM de MORCENX et 0,5 ETP poste d’enseignant spécialisé option D à l’IME de MONT DE MARSAN)

3.5 Autres postes : 8,41 ETP

Ouvertures :

7 ETP pour le remplacement des enseignants

1 ETP Conseiller pédagogique : 0.5 sciences et 0.5 ASH

0,97 ETP : augmentation des décharges de direction ; modification des quotités de décharges suite aux mesures de carte scolaire pour la rentrée 2017.

0,25 ETP décharge coordonnateur REP à l'école élémentaire du Peyrouat à Mont de Marsan

Fermeture :

0,81 ETP : décharges de direction liées aux fermetures de classes. La quotité de décharge de l'école de Morcenx Gare est maintenue pendant un an.

4. Autres situations :

Modification dans l'organisation des écoles :

- Fusion des écoles maternelle et élémentaire du Carboué – MONT DE MARSAN
- Fusion des écoles maternelle et élémentaire du Pégly – MONT DE MARSAN
- Fusion des écoles maternelle et élémentaire de Jules Ferry – SAINT PIERRE DU MONT

Les postes d'enseignants en classes permanentes ou sur postes spécifiques des écoles maternelles ci-dessus sont transférés dans les écoles élémentaires. Celles-ci deviennent des écoles primaires.

- Le poste Enseignant psychologue rattaché actuellement à l'école primaire de STE MARIE DE GOSSE est rattaché à l'école primaire de ST MARTIN DE SEIGNANX

Résultat du vote relatif au projet de carte scolaire pour la rentrée 2017:

. CTSD du 7 février 2017 : représentants du personnel présents appelés à voter : 10

Abstention : 4

Contre : 6

Un comité technique spécial départemental d'ajustements sera réuni au mois de juin ainsi qu'à la rentrée scolaire afin de traiter des évolutions éventuelles.